



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le
ID : 091-219106598-20240405-DEL202413-DE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLABE SEANCE PUBLIQUE DU 8 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE, régulièrement convoqué en date du 27 février 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Roger DUBOZ, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de VILLABE.

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Monsieur Karl DIRAT, Monsieur Patrick HASSAIM, Madame Nadia LIYAOU, Monsieur Robert NIETO, Madame Pascale HUVIER, Monsieur Laurent SILVERA, Madame Marie GUEANT-SIDORKO, Monsieur Kimou ACHIEPI, Madame Nicole WAGHEMAEKER, Monsieur Valentin SALLES, Madame Marguerite DOS SANTOS, Madame Martine CHAUCHARD, Madame Arlette PIN, Monsieur Jean-Claude DEVELAY, Madame Maryvonne MARTIN.
Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE, Madame Colette DASPREZ, Madame Nathalie GOMEZ (arrivée à 20h50).

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Fabrice ROUZIC a donné pouvoir à Monsieur Karl DIRAT.
Madame Isabelle WIRTH a donné pouvoir à Monsieur Karl DIRAT.
Madame Céline ONESTAS a donné pouvoir à Madame Pascale HUVIER.
Madame Valérie SELLIER a donné pouvoir à Monsieur Laurent SILVERA.
Monsieur Denis GUILLOT a donné pouvoir à Madame Marie GUEANT-SIDORKO.
Madame Pascale GUILLON a donné pouvoir à Monsieur Patrick HASSAIM.
Monsieur Thierry GAILLOCHON a donné pouvoir à Madame Nadia LIYAOU.
Monsieur Christian BERTAUX a donné pouvoir à Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE.

ABSENTS :

Monsieur Youssef DOUH, Monsieur Aziz AOUACHRIA, Monsieur Antonio SEBASTIAN.

Avant le début de la séance, Monsieur le Maire invite l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire de Madame Marie ALADENISE, récemment disparue. Son engagement et son dévouement à la médiathèque de Villabé ont laissé une marque indélébile sur notre communauté.

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire Karl DIRAT, déclare la séance publique ouverte à 19h30.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Monsieur Robert NIETO est désigné, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour.

1.Présentation de la seconde phase de l'étude urbaine / Villabé 2030

Le cabinet HOZE rappelle, en préambule les conclusions de l'étude en phase 1, et les outils de concertations mobilisés.

Les priorités d'action sont la synthèse des pensées collectives, suite aux ateliers participatifs du 20/05/23, des micros-trottoirs du 2 et 3 juin 2023, et des résultats du questionnaire lancé par la ville en juin 2023.

Les 11 sites d'intérêts font chacun l'objet d'un diagnostic au moyen des outils d'évaluation :

- P1 - Place du Pâtis : valorisation des espaces publics et des services
- P2 - Extension du cimetière et parc urbain
- P3 - Rétablissement de la zone humide : parc urbain avec jardins familiaux
- P4 - Maisons partagés pour séniors/béguinage et intergénérationnelles en coeur de ville centre-bourg
- P5 - Programmation mixte sur le site INAPA
- P6 - Extension de l'école Ariane et construction de logements
- P7 - Ferme de Villoison : logements ou regroupement d'activités économiques
- P8 - Regroupement du conservatoire de musique et d'associations culturelles artistiques
- P9 - Extension de la police municipale et/ou de la médiathèque et local de stockage du marché
- P10 - Local de stockage et de distribution pour le CCAS
- P11 -Construction d'une maison médicale et de logements sociaux

Enfin sont présentées les orientations du projet urbain, au moyen d'une cartographie qui permet de synthétiser les projets pressentis et leur niveau de priorité.

Sont identifiées les priorités d'actions, les orientations sur l'espaces publics,

Le processus de programmation urbaine est enfin abordé de façon conclusive.

Après divers échanges avec la salle, le Maire de Villabé invite à se nourrir de ce vaste matériau afin de construire une ville de demain agréable à vivre et résiliente.

QUESTIONS ORALES

Question 1 : Les biodéchets

L'agglomération Grand Paris Sud est compétente en matière de déchets et depuis le 1er janvier 2024, la Loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire) du 10 février 2020 impose à celle-ci de proposer une solution de tri à la source des biodéchets (les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine) L'agglomération Grand Paris Sud propose déjà différents dispositifs : compostage, ramassage des déchets verts.

En janvier 2024, à l'occasion d'un post sur la page Facebook de la mairie nous avons lu « Notre commune a postulé pour expérimenter le traitement des biodéchets auprès de l'agglomération GPS » sans plus d'explication. Comme cela n'a pas été présenté en commission, pouvez-vous indiquer de quoi il s'agit et ce qu'il en est ?

Réponse : Vous avez déjà les réponses sur le Facebook de la Mairie et sur le site de Grand Paris Sud. Une réunion est prévue prochainement à GPS afin de mettre en place ce dispositif qui s'orienterait plus simplement par la mise en place de sacs de couleurs pour récupérer dans nos foyers les biodéchets et qui seraient ensuite triés. La mise en place est prévue en fin d'année 2024.

Question 2 : Résidence du 14-18 rue Jean Jaurès

Nous avons appris de façon fortuite que, dernièrement, vous avez inauguré la résidence du 14-18 rue Jean Jaurès. Si nous employons le terme « façon fortuite » c'est parce que nous n'avons jamais eu l'information en amont.

Certains détails nous interrogent : le poste transfo qui ne semble pas exister à l'endroit indiqué sur les plans, la pose de grillage autour des terrasses situées au rez-de-chaussée côté rue Jean Jaurès. De plus, pour les anciens bâtiments dont le ravalement de façade vient d'être fait, il semble qu'il n'y ait eu, jusqu'alors, ni changement des fenêtres ni rénovation de la toiture.

Aussi, pouvez-vous confirmer la conformité de ces constructions et rénovations au regard du permis de construire obtenu le 01 juin 2021 et pouvez-vous également confirmer la création du bassin de rétention au milieu de la résidence ?

Réponse : La DAACT n'a pas encore été déposée. Nous pourrions confirmer ou infirmer les choses dès réception de cette dernière.

Par ailleurs, je vous rappelle pour la nième fois que si nous autorisons ces constructions sur notre commune c'est tout simplement pour répondre à nos obligations en matière de logements sociaux et par la même occasion aux centaines de demandeurs : séparations suite à des violences conjugales ou tout simplement suite à des divorces par consentement, familles qui s'agrandissent, enfants qui souhaitent quitter les logements de leurs parents, familles qui sont logées dans des logements trop petits ou insalubres, personnes éloignées de l'emploi qui vivent dans leurs voitures....

Question 3 : Dépôts sauvages.

Nous sommes d'accord, les dépôts sauvages sont une vraie plaie pour notre commune. C'est pourquoi nous avons voté pour la délibération proposée au conseil municipal du 1er mars dernier.

Lorsque nous avons affirmé que le problème qui subsistait était celui de trouver les auteurs, vous avez répondu : « On en a trouvé, ne vous inquiétez pas » C'est une bonne nouvelle. Aussi, pouvez-vous nous indiquer le nombre de verbalisations effectuées en 2023 ? La communication de ce chiffre pourrait avoir un effet dissuasif pour ceux qui seraient tentés par ce type de méfait.

Réponse : Pour l'année 2023, il y a eu 2 dépôts de plaintes avec tiers identifiés. Pour l'année 2024, il y a eu 1 dépôts de plainte avec tiers identifiés avec un titre de recettes en cours de réalisation. La commune a fait le choix de la plainte car les auteurs n'ont pu être pris en flagrant délit. Ces plaintes sont toujours en cours d'instruction.

La séance est levée à 20h47.

Le secrétaire de séance
Monsieur Robert NIETO.

Karl DIRAT
Le maire
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

